

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL

ET DU VIGNOBLE NEUCHÂTELOIS.

Paraissant le MERCREDI et le SAMEDI.

Prix de l'abonnement :

Pour un an, la feuille prise au bureau fr. 6.—
 » expéd. franco par la poste » 7.—
 Pour 6 mois, la feuille prise au bureau » 3.50
 » par la poste, franco » 4.—
 On s'abonne au bureau de la Feuille, rue du
 Temple-neuf, n° 3, à Neuchâtel, et dans tous
 les bureaux de poste.

Prix des annonces :

Pour 2 insertions, de 1 à 4 lignes, 50 centimes.
 » » de 5 à 7 » 75 »
 » » de 8 lig. et plus, 10 c. la lig.
 Pour 3 insertions, de 1 à 4 lignes, 75 centimes.
 » » de 5 à 7 » 1 franc.
 » » de 8 lig. et plus, 15 c. la lig.
 Tout envoi doit être affranchi.

NEUCHÂTEL. — Observations météorologiques. — Juillet 1861.

jour du mois.	TEMPÉRATURE en degrés centigrades.			Baromètre en millim. réduit à 0.	Eau tombée de les 24 h. en millim.	VENT DOMINANT.	ÉTAT DU CIEL.	LIMNIMÈT. en mèt.	Tempér. au LAC en deg. cent.
	9 h. du m.	Minim.	Maxim.						
6	17	14,2	21	719,0	28,4	Bise tr. faible.	Cl., orage, pl.	2,488	19,5
7	18	13	19,8	722,3	12,9	Vent.	Pluie.	2,439	19
8	17,5	13,5	23,5	724,0	8,1	Id.	sol., nuag., pl.	2,425	19,5
9	16	13,5		722,5	16	Id.	Nuag., pluie,	2,399	19

IMMEUBLES A VENDRE

1. A vendre, un petite maison neuve, qui n'a pas encore été habitée, composée de dix chambres, deux cuisines, cave voûtée et bûcher, avec terrain attenant et vigne, située à quelques minutes de la ville de Neuchâtel et au-dessus des chemins de fer. Le prix et les conditions sont très engageants et avantageux pour les amateurs. S'adr., pour la visiter, au restaurant du Vauseyon, près Neuchâtel.

2. A vendre ou à louer de suite ou pour Noël, une maison contenant plusieurs appartements très-propres, jouissant de la vue du lac et des Alpes, avec verger et jardin, et à proximité de la gare de Colombier. S'adr. au bureau d'avis.

Vente d'Immeubles.

3. Le lundi 22 juillet 1861, dès les 7 heures du soir, dans la maison de commune de Cormondrèche, on exposera en vente par voie de minute les immeubles suivants appartenant à la masse en faillite de Charles Pingeon :

1^o Une vigne à Montilier, territoire d'Auvernier, d'environ 5¹/₂ ouvriers, limitant de vent Léonore Renaud, de bise Ferdinand L'Hardy, de joran Abram-Louis Vaucher et d'uberre Louis de Pourtalès.

2^o Une vigne aux Tires, rière Auvernier, contenant environ 5 ouvriers, limitant de vent Jonas Dubois, de bise le ruisseau de Goutte-d'Or, de joran le chemin tendant au contour des Tires, et d'uberre Benoît Chable, les enfants de Ferdinand Morel et autres.

3^o Une vigne à Beaugard, rière Auvernier, contenant environ 110 perches fédérales, limitant de vent Benoit Fornachon, de bise Louis Matthieu, Jonas Dubois et autres, de joran le chemin public et d'uberre les hoirs Cortaillo.

4^o Une vigne à la Saffrière, rière Corcelles et Cormondrèche, d'environ cent perches fédérales, limitant de vent veuve Frochet, de bise Jonas Philippin, de joran le citoyen de Merveilleux et d'uberre le chemin.

5^o Une vigne à Cudeau, rière Corcelles et Cormondrèche, d'environ cinquante perches, limitant de vent un sentier, de bise le citoyen de Sandoz-Rollin, de joran dame Junier, et d'uberre le citoyen d'Ivernois.

6^o Une vigne à Cudeau, rière Corcelles et Cormondrèche, d'environ quarante perches, limitant de vent Auguste Roux, de bise le cit. de Pierre-Morel, de joran et d'uberre David-Henri Dothaux.

7^o Une vigne au Pont de Rugenet, rière Corcelles et Cormondrèche, d'environ quarante perches, limitant de vent le ruisseau, de bise madame Vaucher-Py, de joran Gustave Colin, et d'uberre un excédant du chemin de fer.

8^o Un terrain en vigne et plantage à Lévrier, rière Auvernier, d'environ 90 perches, limitant de vent le cit. Baillet, de bise Benoît Py, de joran une issue et d'uberre le citoyen de Pierre-Bosset.

9^o Une vigne au Creux de Malévaux, rière Auvernier, contenant environ 160 perches, limitant de vent Charles-Henri Pingeon, de bise Louis Perret, de joran Auguste Pin-

geon et d'uberre Charles Pingeon et Louis Perret.

Le même jour, à 2 heures après-midi, les syndics de la faillite feront vendre juridiquement, dans l'ancienne maison Pingeon, à Cormondrèche, un pressoir avec balance et tous ses accessoires, des gerles, deux laigres ovales, trois bosses, deux tables et quatre bancs pour débit de vin, quelques pièces de bois et autres objets.

4. A vendre, de gré à gré, une maison située au bas du village de Corcelles, ayant vue sur les Alpes, contenant deux appartements sur le rez-de-chaussée, avec caves, chambre à ser-rer et grenier, jardin et vigne. Pour la visiter, s'adr. à M. Leuba, horloger dans la dite maison, et pour les conditions de la vente, à M^{me} veuve Renaud, à Fleurier.

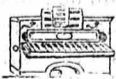
VENTES PAR VOIE D'ENCHERES.

5. La Direction des domaines de la Commune de Neuchâtel exposera aux enchères les herbes des prises du Rondet, jeudi 11 juillet prochain, à deux heures de l'après-midi, à l'hôtel de ville.

6. Vendredi 12 courant, P. Barrelet, curateur de M. A. Schouffelberger, exposera en montes publiques les herbes pendantes d'environ 24 faux, que son pupille possède sur la Tourne, lieu dit à la Vauchère. Il vendra par la même occasion du bois de hêtre en toises et en fagots.

A VENDRE.

7. En dépôt, au magasin Ruply, au bas des Terreaux, divers articles confectionnés avec la machine à coudre, tels que jupons blancs, jupons ouatés, tabliers pour enfants et pour bonne. S'adresser au même magasin pour les commandes qui seront exécutées promptement.



8. A vendre d'occasion un piano carré et un piano droit, complètement restaurés et remis à neuf. S'adr. jusqu'à midi, tous les jours, excepté le samedi et le dimanche, à M. Moll, organiste, maison Perret, à Bevaix, canton de Neuchâtel.

M. Moll offre encore aux amateurs un piano d'une des premières fabriques d'Allemagne. S'adr. pour cet instrument à M. Moll, organiste à la Sagne, le samedi et le dimanche.

9. Mad. Rosette Meyer-Richard a l'honneur d'annoncer qu'elle continue, dans son domicile actuel, maison F. Vuithier rue du Seyon n° 5, à côté de la poste, à liquider le solde de son fonds de magasin. Les articles dont il consiste, et qui sont connus, sont de bon goût, courants pour la plupart, en particulier une grande quantité de rubans tout nouveaux, et seront cédés à des prix extrêmement avantageux pour l'acheteur.

10. On offre à vendre faute de place, une caisse à bois, 5 chaises rondes à vis, un petit fourneau en fer où on peut faire la cuisine, une corniche pour tour de lit, le tout à très bas prix. S'adr. à M. A^o Niederhaus, rue Neuve des Poteaux.

Librairie Gerster.

De Paris en Suisse, par Dijon, Dôle et Besançon (77 grav. sur bois) par A. Joanne, 1 vol. cart. fr. 3.

Influence des chemins de fer sur la santé publique, voyageurs et employés, par le D^r Prosper de Pietra Santa, 1 vol. fr. 3.

Grandes cartes à l'usage des écoles : Europe, Asie, Afrique, Amérique, à 50 cent. pièce. Carte de Suisse de Keller, à 1 franc pièce.

12. A vendre, à Cormondrèche, divers meubles, tels que : deux grands lits complets avec paille à ressorts, six chaises en noyer, placet en paille, une table carrée en noyer avec tiroir, une petite glace cadre doré, un grand fauteuil en fer (berçoir), neuf, une commode en noyer à 4 tiroirs, une couverture en laine blanche, le tout en très-bon état. S'adresser à MM. Perrin, chargés de la vente.

En vente chez E. KLINGEBEIL, libraire, place de l'ancienne voûte :

Souvenir du tir fédéral.

Panorama de la contrée de Stanz. Lithographie, avec des vues marginales. fr. 2.

14. Faute d'emploi, à vendre à bas prix, deux marmites, une tourtière, et un lit de camp. Chez M^{me} R^{te} Meyer-Richard, maison F. Vuithier, rue du Seyon, n° 5.

15. A vendre, deux pupitres à une personne, dont un en noyer et l'autre en sapin. S'adr. à M. Fréd. Montandon, magasin maison Deluze, rue du Château.

16. Désirant liquider, d'ici à la fin de l'année, tout ou en grande partie, les marchandises qui composent leur commerce d'aunage, mesd. sœurs Perret, à Boudry, engagent le public à profiter au plus tôt des avantages que lui offrira cette liquidation. Les marchandises qu'elles offrent ainsi, sont de goût, de bonne qualité et à des prix réduits.

Glacière de Neuchâtel.

A la pharmacie Matthieu, on détaillera tous les jours pendant les mois d'été une glace pure et belle.

18. A vendre ou à louer un petit char d'enfant, à un prix réduit. S'adr. à F. Philippin, peintre, vis-à-vis du port des bateaux à vapeur.

19. Au magasin Pétremand, nouvel envoi de chaussures du midi, très recommandées pour la qualité et le bas prix unique en ville, de même qu'un grand choix de marchandises de tout genre, à des prix réduits.

20. A remettre, de suite, un magasin d'horlogerie bien achalandé pour la vente comme pour les rhabillages. S'adr. à M. Henry Jannin, horloger, montée de St-Laurent, Lausanne.

21. A vendre, des maïs en très-bon état, 2 éroux de vieux pressoir, en noyer, une corde toute neuve et une palanche de pressoir. S'adr. à M. N. Schmid, à Auvernier.

22. A vendre au quintal, chez M. Edouard Bovet, du mastic dill, et du crin végétal noir, dit crin d'Afrique.

Grande exploitation de tourbe

de Ch.-Adrien Lamblot, sur les Bieds près les Ponts : la bauche de 120 pieds cubes à fr. 20 ; les personnes qui en auront l'emploi sont priées d'adresser leurs demandes à M. Thiébaud, sous l'hôtel du Vaisseau, lequel est chargé de transmettre les demandes.

Madame Servant,

de la Chaux-de-Fonds, vient derechef en débailage avec un grand assortiment de chaussures de Paris, bottines double semelle, galoches vernies à fr. 5.50, bottines grises, bottines à élastique, bottines à talon, souliers forts pour hommes à 9 fr., souliers vernis pour homme à fr. 10, un grand assortiment de parapluies en soie, de fr. 8 à 12, parapluies de coton, à fr. 5. Le magasin est rue des Epancheurs, n° 5, à côté de la Fleur-de-Lys. Le débailage aura lieu le 10 juillet, seulement pour quelques jours.

AVIS.

25. Le soussigné a l'honneur d'aviser le public, qu'il vient d'ouvrir un magasin de détail maison Barbey, rue des Halles. Il espère, tant par la modicité de ses prix, que par la bonne qualité de ses marchandises, mériter la confiance du public, et se recommande à sa bienveillance. A. Merz.

Aperçu de quelques articles.

Etouffes pour pantalons en laine, milaine et coton.

Id. fantaisies et bouquets.
 Lustre et paramattas noirs et en couleurs.
 Foulards et fichus.
 Coutil pour lits, blanc et en couleurs.
 Cotonne pour robes et pour pantalons.
 Toile pur fil, blanche, mi-blanche et rousse.
 Id. de coton. » » »
 Madapolam pour chemises.
 Limoge en tout genre.
 Futaine et molleton.
 Mouchoirs en fil et en coton, blancs et en couleurs.
 Plumes et coton pour lits.

26. A vendre, faute de place, chez Mad. Borel-Witthauer, campagne de St-Jean, dans de belles et grandes caisses : Lauriers-rose, citronniers, orangers, grenadiers, toutes ces plantes à très bon compte.

27. Chez Jean-Baptiste Koch, des malles de dames, à compartiment, et malles ordinaires. Il vient de recevoir des robinets en métal anglais très-bonne qualité et garantis, des riverlès, des sceaux, bains de pieds ; toujours bien assorti en ustensiles de ménage, pots à repasser, fers à repasser, grilles et plaques de rechange, fermentes de bâtiment et outils en tout genre.

28. A vendre, un Coutumier d'Osterwald, bien conservé, à un prix avantageux. S'adr. au bureau d'avis.

Eau de Cologne

garantie véritable

en flacons pour voyageurs et usage ordinaire, chez M^{me} CONSTANCE DuBois.

ON DEMANDE A ACHETER.

50. On demande à acheter une banque, avec tiroirs, de moyenne grandeur, pour un magasin d'épicerie. S'adr. au bureau d'avis.

A LOUER.

51. A louer, pour de suite, un logement situé au bord du lac, à Chez-le-Bart, et se composant de 4 chambres et les dépendances, plus la moitié d'un beau et grand jardin. S'adr. à Alexandre Burnier, au dit lieu.

52. A louer, tout de suite, une chambre meublée, avec la pension si on le désire, maison Neuve, entrée de bise, appartement n° 6.

53. A louer de suite une belle et grande chambre meublée, pour un ou deux messieurs. S'adr. au second étage, rue des Moulins, 45.

54. On offre à louer un caveau qui peut servir d'entrepôt à un marchand de fromage qui en vend sur le marché, qui est à proximité. S'adr. au bureau d'avis, qui indiquera.

55. A louer, pour Noël prochain, en ville, un grand et beau jardin garni d'arbres fruitiers et espaliers, avec deux puits intarissables et un logement complet de jardinier. S'adr. au bureau d'avis.

56. A louer, pour de suite, une chambre meublée pour une ou deux personnes. S'adr. rue du Temple-Neuf, n° 9, 1^{er} étage.

57. A louer de suite ou pour le commencement d'août, une jolie chambre bien meublée, au centre de la ville et du côté du soleil, pour un ou deux messieurs. S'adr. au 2^{me} étage, Grand'rue 10, ou à George Favre, coiffeur, près la tour de Diesse.

58. A louer, pour Noël prochain, une maison à Colombier avec jardin, comprenant quatre chambres, 2 chambres à serrer, 2 caves, bouteiller, etc. S'adr. pour voir la maison à M^{me} Resin, et pour les conditions à M. H. Pingeon, au dit lieu.

59. A louer de suite, pour messieurs, chez M^{me} Bourquin-Descœudres, une grande et belle chambre à deux lits.

40. A louer, pour de suite, une grande chambre meublée pour messieurs. S'adr. Grand-rue, n° 11, au 2^{me}.

41. Avec la pension, on offre à louer de suite à des messieurs de bureau, une jolie chambre meublée, à un ou deux lits selon les convenances. Pension excellente et des plus soignées, ainsi que cantines à volonté et prix modérés. S'adr. au bureau de cette feuille.

42. A louer, à deux personnes sans enfants, un petit logement d'une chambre et cuisine, très-clair et propre, au 5^{me} étage, rue de l'Hôpital. S'adr. au bureau d'avis.

43. A louer de suite deux chambres non meublées, au 4^{me} étage de la maison Favre-Borel, Place du marché. S'adr. à M^{me} Meuron née Favre.

ON DEMANDE A LOUER.

44. On demande à louer, près de la gare, une chambre avec cuisine. S'adr. à M. Rossel, ferblantier.

45. Un petit ménage cherche à Neuchâtel ou à Neuveville un appartement qui puisse convenir pour magasin. S'adr. au bureau de cette feuille.

46. On demande à louer de suite ou fin août, deux chambres non-meublées, ou un appartement de deux à trois chambres. S'adr. au second étage, maison Vuithier, rue du Seyon.

OFFRES DE SERVICES.

47. Une bonne cuisinière d'âge mûr, cherche à se replacer de suite dans une maison particulière ou, de préférence, dans un hôtel; elle est porteuse de bons certificats. S'adr. chez Mad. Out, Grand'rue, n° 14.

48. Une très-bonne cuisinière, d'une trentaine d'années, aimerait trouver à se placer de suite; elle parle les deux langues et elle peut montrer de bons certificats. S'adr. au bureau d'avis.

49. Une brave fille, parlant allemand et français et sachant faire un bon ordinaire, cherche pour de suite une place dans une bonne famille bourgeoise. S'adr. à Mad. Julie Montandon, n° 4, rue du Château.

50. Un jeune fribourgeois, âgé de 18 ans, qui sait très-bien le service de valet de chambre et de cocher, possesseur de bons certificats, aimerait trouver une place dès-à-présent; il a déjà servi dans de bonnes maisons à Fribourg. S'adr. au bureau d'avis.

51. On aimerait placer dans un magasin, café ou hôtel, un jeune homme de 15 ans; désirant apprendre le français; il ne demanderait en retour des services qu'il pourrait rendre, que la nourriture et le logement. S'adr. au bur. d'avis.

52. Une hâloise, parlant passablement le français, désire trouver le plus tôt possible une place de femme de chambre, ou comme sommelière dans un hôtel. Elle est habile dans tous les ouvrages de couture, et peut produire de bons certificats. S'adr. à Antoine Mairat, cordonnier à Valangin.

53. Une bonne nourrice cherche à se placer de suite. S'adr. à M^{me} Petitpierre, sage-femme.

54. On cherche à placer une brave jeune fille qui a reçu une bonne éducation sous tous les rapports, dans une bonne place chez une honorable famille, ou aussi dans un hôtel. Elle pourrait commencer tout de suite son service. Envoyer les offres, sous lettres V. A. S., à l'expédition de cette feuille.

55. Pour le 11 du mois de juillet, une domestique de 20 ans, aimerait trouver à se placer; elle sait faire un ordinaire, et les autres ouvrages. S'adr. au bureau d'avis.

56. Un jeune homme de la Suisse française, ayant fait un bon apprentissage de jardinier-horticulteur et pratiqué cet état à l'étranger pendant deux ans, connaissant le service de maison et pouvant au besoin soigner les chevaux, désirerait se placer au plus tôt dans le canton de Neuchâtel. S'adr. par lettres, sous les initiales I. H., au bureau du *Courrier de Neuchâtel*.

DEMANDES DE DOMESTIQUES.

57. On demande pour de suite dans un hôtel une bonne servante connaissant la cuisine. S'adr. au bureau d'avis.

58. On demande à la campagne, une bonne servante, robuste, âgée de 30 à 40 ans, parlant le français, sachant faire la cuisine, repasser et soigner un ménage. On désire aussi qu'elle puisse soigner un petit enfant. On ne regarderait pas aux gages. Inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. S'adr. au bureau de cette feuille, qui indiquera.

OBJETS PERDUS ou TROUVÉS.

59. Celui qui a pris par mégarde un parapluie en soie bleue, dimanche soir, au café français, est prié de le rendre dans le même café, s'il ne veut pas s'attirer des désagréments.

Avis aux fondeurs et chaudronniers.

60. Les personnes qui pourraient donner des renseignements, ou aider à découvrir les personnes qui ont enlevé des capes d'alambic, ces jours derniers, sont priées d'en avertir la police ou d'en informer le citoyen Henri-Louis Clerc, maître tonnelier, à Corcelles, contre bonne récompense.

AVIS DIVERS.

61. Le soussigné, ayant appris de diverse part, que des malveillants se plaisent à répandre dans le public le bruit que je quitte et liquide mon commerce, j'annonce au public et à ma clientèle que jamais il n'a été question de liquider; au contraire je serai de plus en plus et mieux assorti, et je m'efforcerai comme par le passé, de satisfaire tous ceux qui m'accorderont leur confiance.

Neuchâtel, le 5 juillet 1861.

J.-B. KOCH

62. Le soussigné a l'honneur d'annoncer à messieurs les monteurs de boîtes, ainsi qu'à toutes personnes manipulant les matières or et argent, qu'ayant monté un laboratoire dans son établissement, place Pury, il se chargera de faire tous les Essais sur ces matières, ainsi que d'opérer les fontes de toutes espèces de déchets, pouçures, adoucissements, etc.

Neuchâtel, 8 juillet 1861.

Aurèle PERRET,
essayeur juré.

63. Les personnes qui seront disposées, contre bonne rétribution, de recueillir et réunir des adresses, sont priées de faire leurs propositions **franco** sous le chiffre E 7, poste restante à Francfort sur Main.

64. M. Muller, cartonnier, rue de l'Hôpital, n° 5, au 3^{me}, se charge d'encadrer les **mentions honorables** que les enfants ont reçues aux promotions, à raison de 50 c. pour une pièce, 75 pour deux, et 1 fr pour trois, appartenant au même enfant. Ainsi encadrées, ces mentions honorables forment de très-jolis petits tableaux pour orner une chambre, et deviennent des souvenirs durables et visibles du travail et de la bonne conduite de l'enfant.

Il encadre aussi les couronnes mortuaires, que l'on désire placer sur des cheminées, commodes ou bureaux, ou suspendre aux parois; elles forment ainsi des ornements élégants pour les appartements.

65. La Commission d'éducation municipale de Neuchâtel met au concours le poste d'institutrice de la seconde classe primaire. Traitement: fr. 1400. — Restrictions: 33 heures par semaine.

Les inscriptions seront reçues par le Directeur des écoles municipales, jusqu'au 31 juillet.

Pour la commission d'éducation.

Le secrétaire,
J. SANDOZ.

DANSE PUBLIQUE. — Dimanche 14 juin, on dansera dans l'après-midi, chez C.-L. Morel, à la gare des Hauts-Geneveys. — Bonne musique et rafraîchissements.

67. On demande pour de suite une bonne femme de ménage. S'adr. au bureau d'avis.

LE DANGER

qui menace notre agriculture.

(Mémoire publié par une société d'agriculture, à Yverdon).

(Suite et fin).

Mais ce n'est pas tout, nous ne nous contentons pas d'enlever aux oiseaux insectivores les retraites dont ils auraient besoin pour se propager, et de les laisser détruire par les animaux carnassiers, nous travaillons encore nous-mêmes et directement à leur destruction, comme si nous avions résolu de les exterminer.

Tschudi s'indigne avec raison de l'horrible destruction de petits oiseaux et même d'hirondelles, que font les Italiens de toute condition; et ceux qui ont habités des villes d'Italie savent qu'on y voit chaque jour, sur les places de marché, de grands tas de chardonnerets et d'autres oiseaux chanteurs. Mais, dans notre pays même, dans les plaines de Payerne, la chasse au filet détruit peu à peu les alouettes; et pendant l'automne sur les bords du Léman, elle immole journellement, par centaines, les bergeronnettes, les rouges-gorges et autres es-

pèces de becs-fins. Si la chasse au lacet, pour les grives et les alouettes n'est plus guère pratiquée chez nous, c'est que la rareté de ces oiseaux l'a déjà rendue improductive.

Nous ne voulons pas parler de la chasse aux cailles, aux perdrix, aux oiseaux de marais ou de rivière, car les aliments recherchés qu'elle procure lui servent jusqu'à un certain point d'excuse. Mais combien n'est-il pas de chasseurs novices ou malheureux qui, à défaut de gibier, tirent, pour s'exercer ou pour s'amuser, tous les oiseaux qu'ils rencontrent!

La recherche des nids par les enfants est peut-être encore la cause de destruction la plus déplorable; elle est générale dans le pays, non-seulement elle n'a pour excuse aucun genre quelconque d'utilité, mais elle exerce sur nos population une influence démoralisante, en habituant notre jeunesse à la cruauté.

On le voit, si nous ne réussissons pas à arrêter les progrès du mal, un temps viendra où les petits oiseaux auront presque disparu de notre pays, où notre agriculture sera ruinée par les dégâts des insectes, et où notre patrie, si longtemps heureuse, ressemblera aux vastes contrées du Levant et de l'Afrique septentrionale qui, après avoir nourri d'immenses popu-

lations sont devenues improductives et désertes. Sans doute ce sont des guerres de dévastations qui ont ruiné ces divers pays; mais un de leurs effets a été la destruction complète des arbres; avec les arbres ont disparu les oiseaux, et il est permis de penser que c'est la multiplication des insectes qui aura fini par y rendre la culture impossible; après quoi l'excès du mal aura servi de remède, et des milliards d'insectes y auront péri faute de subsistance.

Tschudi raconte que le grand Frédéric avait ordonné la destruction des moineaux, parce que ces oiseaux mangeaient les cerises, son fruit favori. Grâce aux sommes énormes qui furent payées en primes, ses ordres furent si bien exécutés qu'au bout de deux ans il n'y avait plus de moineaux; mais il n'y avait également plus de cerises ni d'autres fruits, parce que les chenilles avaient entièrement dépouillé les arbres. Alors le roi fut obligé à de nouvelles et fortes dépenses pour faire venir des moineaux des pays voisins.

Il y a un an environ qu'une colonie anglaise de l'Océanie a dû faire venir d'Europe un grand nombre de moineaux vivants, pour arrêter la multiplication des insectes qui rendaient toute culture improductive.

Maintenant quels sont les moyens que nous avons de protéger nos oiseaux contre la destruction qui les menace? Tschudi en recommande plusieurs; nous les indiquerons, ainsi que quelques autres.

Et d'abord il faut ménager aux oiseaux des retraites pour nicher; le mieux serait de conserver des arbres creux pour les grimperaux, les pics, les rouges-gorges, les mésanges, etc.; mais, là où il n'y a que des arbres sains, on peut y suppléer en y fixant de petites caisses en bois ou des bouts de tuyau; ces espèces de chambres, déjà en usage dans quelques contrées de l'Allemagne, et dans lesquelles les oiseaux s'empressent de construire leurs nids, doivent avoir 8 à 10 pouces de long sur 3 ou 4 pouces de large; leur fond est hermétiquement fermé d'une petite planche et bourré de mousse; le devant est également fermé, ne laissant qu'un trou de un à deux pouces pour l'entrée, avec un bâton en bas comme perchoir et une planchette en haut comme avant-toit. Toute cette petite maison doit être de couleur sombre pour se confondre avec celle du tronc, auquel on la fixe par un clou, qui traverse la planchette du fond, et qui ne nuit en rien à la prospérité de l'arbre; on la place tournée au

68. La Commission d'éducation municipale de Neuchâtel met au concours le poste d'institutrice de la 1^{re} classe industrielle. Traitement : fr. 1800. — Restrictions : 53 heures par semaine de leçons et de surveillance.

Les inscriptions seront reçues par le Directeur des écoles municipales, jusqu'au 7 août prochain.

Pour la commission d'éducation.
Le secrétaire,
J. SANDOZ.

69. L^r Lambert a l'honneur d'informer le public, qu'il vient d'ouvrir au fanbourg du lac, maison Neuve n^o 1, au plain-pied, un bureau d'agence, de placements et de commission. Il se charge de tout ce qui concerne cette partie, et particulièrement des encaissements sur tout le canton, litigieux ou autres, des placements de domestiques pour la Suisse et l'étranger; des placements de marchandises en gros, en commission ou en dépôt. Il entreprend aussi toute espèce de copies, traductions d'allemand en français et vice-versa, requêtes, etc., etc. Son bureau est ouvert tous les jours, de 8 heures du matin à midi et de 2 à 6 heures du soir.

70. Le soussigné, qui a déjà professé pendant six années la carrière de l'enseignement scolaire, et qui connaît à fond les langues italienne et allemande, ce dont il peut fournir des témoignages suffisants, désire donner des leçons particulières dans ces deux langues, et cela, aussi bien à ses adultes qu'à des enfants au-dessus de 10 ans. On est prié de s'adresser à lui-même, rue Pury, 4, au second étage.

Chr. GRISCHOTT, instituteur.

Abbaye Militaire d'Yverdon.

Cette belle et grandiose fête aura lieu les 13, 14 et 15 juillet prochain; la plus grande fraternité est offerte aux amis.

Un sociétaire.

72. Dès aujourd'hui, on trouvera chez Elise Barbezat, ruelle des Halles, au rez-de-chaussée de la maison Marthe, serrurier, tous les jours, du café au lait et des beignets; elle donne aussi à manger à la ration. — Elle sera en outre toujours pourvue de légumes verts et frais. Elle espère contenter les personnes qui voudront bien lui accorder leur confiance.

75. On prendrait en pension une personne âgée, de préférence un homme, s'engageant à entretenir ses habits et son linge; on promet tous les soins nécessaires. Le bureau d'avis indiquera.

74. Un jeune homme ayant déjà fait une année et demie d'apprentissage dans une maison de commerce, aimerait trouver à se placer à Neuchâtel. S'adr. au bureau d'avis.

75. Une ouvrière tailleuse pour dames et pour hommes, connaissant aussi très-bien la lingerie, âgée de 27 ans, jouissant d'une bonne santé et pouvant produire de bons certificats, désirerait trouver à se placer pour le courant de juillet chez une bonne maîtresse de Neuchâtel. Le bureau d'avis indiquera.

76. AVIS. Un tapissier de Zurich, demande pour apprenti un jeune homme intelligent et robuste, qui pourrait même profiter de l'occasion pour apprendre l'allemand. Pour d'autres renseignements, s'adr. chez M. Stein, marchand tailleur, à Neuchâtel.

77. AVIS. — Un jeune homme d'un caractère posé et solide, aimerait être placé comme volontaire dans un bureau ou comptoir. Il connaît passablement le français, qu'il écrit très-bien. S'adr. à M. P. Zurcher, à Colombier.

78. Avis aux parents. — Une famille respectable, habitant une maison bien située dans la ville de Berne, aimerait placer son fils de 17 ans dans une bonne maison de Neuchâtel, et prendrait en échange un garçon ou une fille qui serait traité comme enfant de la maison. S'adr. à M. P. Zurcher, à Colombier.

Filature de laine en tout genre.
Manufacture de draps, milaine et couvertures de voyage et pour cheval, commerce de laine moulignée du pays, pour tricotage, à Grand-Champ, près Boudry, canton de Neuchâtel.

M. Botté a l'honneur de prévenir le public, qu'il se charge de filer, tisser, fouler, teindre et apprêter les draps et milaines à un degré de perfection qui ne laissera rien à désirer sous aucun rapport; il espère que le bien fini des diverses opérations qu'il se charge de faire à façon et à un prix modéré, l'activité avec laquelle il servira le public, lui gagneront la confiance de chacun.

NB. Rendement des laines tous les 15 jours, et les draps et milaines tous les mois; on peut envoyer et recevoir par poste

80. Dans une famille respectable du Vully vaudois, on prendrait en pension des dames ou des demoiselles, soit pour les mois d'été, soit même pour toute l'année. Vue magnifique, et proximité du lac de Morat dont les bains sont réputés. S'adr. pour informations au bureau de la feuille d'avis.

81. Le soussigné a l'honneur d'aviser l'honorable public, que son hôtel du Faucon en cette ville est ouvert depuis le 1^{er} courant. L'aménagement entier de l'hôtel étant tout-à-fait neuf, les voyageurs peuvent être assurés de tout le confort, ainsi que d'un service soigneux et de prix modiques. STAMFLY.

levant, à 12 ou 15 pieds au-dessus du sol en choisissant un endroit retiré et peu accessible aux ennemis des hôtes ailés qu'on veut y attirer.

Pour les oiseaux qui aiment à cacher leurs nids dans les buissons, chaque propriétaire devrait ménager un petit bosquet bien fourré, dans lequel l'épine, le coudrier, etc; croîtraient librement entre les grands arbres. Enfin la tige de chaque arbre destiné aux nichées devrait être entourée d'épines de manière à en défendre l'accès aux enfants, aux chats et aux fouines.

En second lieu il faut chercher à délivrer les petits oiseaux des animaux carnassiers qui leur font la guerre: des renards, des fouines, des putois, des milans, des faucons et surtout des pies. Dans chaque commune, on devrait donner des primes pour la destruction de ces animaux⁴; mais il faudrait une loi pour rendre cette mesure générale dans le canton.

Enfin il faut aussi protéger les petits oiseaux contre l'homme lui-même. La loi du printemps 1844 défendait la chasse au filet

⁴ Il importe au contraire de conserver les oiseaux de nuit, qui sont très utiles en détruisant un grand nombre de souris et d'insectes.

et la destruction des nids.⁴

La disposition qui concerne la chasse au filet a été indirectement abrogée en 1849 par le rétablissement au budget des recettes, de la finance de 30 francs perçue par l'Etat pour un permis de ce genre de chasse; il serait urgent de demander au Grand Conseil le renouvellement de cette défense.

Comme la loi de 1844 elle-même n'a pas été rapportée, la disposition qui défend la destruction des nids n'a pas cessé d'être exécutoire, et cependant elle n'est guère exécutée. Elle met dans la compétence municipale les délits de ce genre; il importe donc de la rappeler aux municipalités, aux gendarmes et aux gardes-champêtres, et d'insister pour que les contraventions en soient sévèrement réprimées.

Jusqu'à présent la population de notre pays s'est médiocrement intéressée à la conservation des petits oiseaux, parce qu'elle n'avait qu'une idée bien vague de leur utilité pour l'agriculture. Mais aujourd'hui il n'est plus permis de rester indifférent. Que la cruelle expérience faite en Allemagne nous serve de leçon! Qu'elle nous détermine à agir pendant qu'il en est

⁴ L'auteur parle ici en vue du canton de Vaud.

CONCOURS.

Les emplois ci-après indiqués sont à repouvoir.

1^o Facteur quotidien pour Bôle, Cottendard, le Grand-Villaret, la Mairesse, la Prise, Vaudijon, Areuse, les Isles, Grandchamps, Chanélas, Port-Areuse, le Bied, etc. etc.

Traitement annuel fr. 252.

2^o Messenger chargé du transport des dépêches entre le bureau des postes, la gare de Colombier et réciproquement.

Traitement annuel fr. 560.

Les demandes devront être adressées jusqu'au 15 courant, à la

Direction du IV^o Arrond^o postal.

Neuchâtel, le 2 juillet 1861.

Banque Cantonale Neuchâteloise.

83. Ensuite d'une décision du Conseil d'Administration, l'intérêt de 4% attaché aux Dépôts à l'année est réduit à 3 1/2% à dater de jour. Neuchâtel, le 4 juillet 1861.

Le Directeur de la Banque,
H. NICOLAS.

Bureau d'Agence et recouvrements, à Boudry, maison de la Préfecture. Chez le cit. C. Bourquin, huissier.

Le soussigné a l'honneur d'annoncer au public et à ses clients en particulier, que son domicile est actuellement au bas de la ville de Boudry, maison de la Préfecture.

Il se charge de toute espèce d'écritures, telles que apuration de comptes, marchés, amodiations, rédaction d'exploits, correspondances, placements de fonds, encaissements d'effets de commerce, recouvrements de fonds par voie de poursuite, etc., etc.

Activité et discrétion sont assurées au public.

Boudry, 4 juillet 1861,

Ch. BOURQUIN, huissier.

85. Un jeune homme du canton des Grisons, âgé de 28 ans, qui parle et écrit très bien l'italien ainsi que le bon allemand, et qui a fait les études d'instituteur, ayant fonctionné pendant 6 ans comme tel, désirerait entrer dans une maison de commerce de ce canton pour apprendre le négoce, ainsi que la langue française dont il connaît les principes. Dans ce but il consentirait à travailler pendant un an sans rétribution, la pension et le logis restant également à sa charge. S'adr. sous les initiales C. G. au bureau de cette feuille. (Affranchir).

86. La veuve de Christian-Frédéric Widmeyer, ci-devant maître maréchal, promet une récompense de fr. 20 à la personne qui pourrait lui faire découvrir les individus qui ont saccagé la tombe de son mari, entre le lundi 24 juin et le lundi 1^{er} juillet.

87. Demande. — Un brave jeune homme de 16 ans, bien élevé, et qui a fréquenté de bonnes écoles, aimerait à se placer dans une maison de commerce ou d'expédition, ou aussi dans un hôtel. Il parle et écrit les deux langues, et peut produire de bons témoignages de fidélité. Se renseigner au bureau de cette feuille.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

88. M. Borel-Favarger a l'honneur d'informer le public et particulièrement ses pratiques, qu'il a transporté son magasin de toilerie autrefois sous le Faucon, dans sa maison rue de l'Hôpital, n^o 22. Il espère qu'on lui continuera la confiance dont il a joui jusqu'à présent et qu'il sollicite; il fera tous ses efforts pour la mériter tant par la bonne qualité de ses marchandises que par les prix réduits. Il annonce en même temps qu'il a transporté son domicile de la propriété des hoirs de M. le maître bourgeois Gallot, dans sa maison désignée ci-dessus.

89. Georges Basting, tourneur, a l'honneur de prévenir le public et ses anciennes pratiques, qu'il a transporté son atelier dans le local situé sous la terrasse de l'église du Château, qui était occupé par M. Gauthier, menuisier. Il se recommande à toutes les personnes qui voudront lui accorder leur confiance, pour tous les ouvrages qui concernent la partie de tourneur, et sous tous les rapports il s'efforcera de la mériter.

90. Pour M^{me} R^{me} Meyer-Richard, marchande de modes, ci-devant dans la maison de M. Borel-Favarger, rue de l'Hôpital, n^o 22, on est prié de bien vouloir s'adresser à son domicile actuel, maison de M. F. Vuithier, maître boucher, rue du Seyon n^o 5, près de la poste.

91. M. S. Pache, coiffeur, a l'honneur d'annoncer au public et à sa clientèle, qu'il vient de transporter son magasin de l'hôtel du Faucon dans la maison neuve de M. Dröesch, place de l'ancien hôtel-de-ville, près de la poste. Il s'efforcera de faire tout ce qui dépendra de lui pour mériter la même confiance dont il a joui dans son ancien local. Il sera toujours très-bien assorti en parfumerie et autres articles concernant son état.

92. Henri Lang, armurier à Neuchâtel, informe ses pratiques et le public en général, qu'il a transporté son domicile maison Maret, Ritter et C^e, au bas du Mail, et qu'on peut remettre les commissions et les réparations chez M. Louis Bonhôte, fumiste, rue du Bassin, près de l'hôtel du Vaisseau; il continue à se charger de tous les travaux de son état, et ne cessera de vouer tous ses soins à la bonne exécution des commandes dont on voudra bien l'honorer.

93. M. le docteur Cornetz a l'honneur d'informer le public, qu'il demeure actuellement au bas des Terreaux, maison Meuron, n^o 5

La compagnie a même établi des fils pour l'usage des particuliers. Beaucoup de maisons de commerce ont un fil à leur propre usage, qui part de chez elles et rejoint la station principale, en sorte que, sans déplacer aucun employé, elles peuvent télégraphier de leur bureau jusqu'à destination.

Moyen d'augmenter la puissance éclairante du gaz.

— Le professeur Rühlmann, d'Osnabrück, signale un moyen fort simple d'augmenter la puissance lumineuse du gaz d'éclairage dans les becs dont la flamme, disposée en éventail, ou autrement, présente une surface plane. Dans l'intérieur de la flamme il place un fil de platine, courbé en anneau et entièrement enveloppé par cette flamme. Le fil vient se souder, par ses deux extrémités, à une douille fendue, qui enveloppe le tube, sur lequel on la fixe à la hauteur convenable pour que le plan vertical formé par l'anneau de platine soit entièrement compris dans la flamme. Lorsqu'il est bien placé, l'anneau rougit promptement et active tellement la combustion, que, dans des expériences faites en sa présence, l'auteur a vu un photomètre accuser dans un bec, par suite de la présence de l'anneau, un accroissement de lumière représentant celle de deux bougies.

temps, et à donner à nos voisins un salutaire exemple! Que chacun ouvre les yeux et considère le grave, l'indubitable danger qui nous menace tous. Que chacun, dans sa sphère et selon ses moyens mette la main à l'œuvre pour conserver à notre heureux pays ces milliers de petits ouvriers emplumés, si intéressants et si actifs, dont la coopération est indispensable à la réussite de nos travaux agricoles.

ROGER DE GUIMPS.

Le télégraphe à domicile.

La télégraphie urbaine vient tout récemment d'être organisée à Londres. En 1858, une compagnie se forma pour sillonner Londres et ses faubourgs de fils télégraphiques. Aujourd'hui, plus de cinquante stations sont ouvertes au public dans Londres et dans ses faubourgs, et la station centrale de Cannon-street a été ouverte il y a peu de mois. Toutes les dépêches sont transmises à ce bureau central, qui les expédie à son tour à leurs diverses destinations. La compagnie reçoit même des dépêches pour les provinces et pour le continent à ses diverses stations, en sorte que toutes les parties de Londres vont se trouver bientôt en communication télégraphique avec toutes les lignes télégraphiques de l'Europe.

